

Ces modalités sont définitives et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année universitaire

1<sup>ère</sup> année Diplôme d'ingénieur ECPM

Responsable(s) : Sabine Choppin

## Règles applicables à la formation

### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

### Assiduité en filière ingénieur

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des cours, des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Les modalités annuelles d'évaluation des composantes définissent :

- les autres enseignements éventuellement concernés,
- les conditions de mise en oeuvre du contrôle : les modalités de justification d'une absence et le seuil de déclenchement des conséquences pédagogiques du défaut d'assiduité constaté.
- les conséquences pédagogiques d'un défaut d'assiduité, ces conséquences ne devront s'appliquer qu'à l'UE concernée.

Par défaut, ces conséquences ne s'appliquent qu'à partir de la 3ème absence non justifiée.

L'usage des téléphones est interdit en enseignement. Tout étudiant pris sur le fait pourra être exclu du cours, à l'appréciation de l'enseignant.

Pour faire suite au paragraphe portant sur le téléphone portable, son usage peut être autorisé uniquement dans le cadre de la pédagogie et encadré par un enseignant.

Toute absence doit être justifiée dans les cinq jours ouvrés.

Dans le cas où l'absence est connue à l'avance, une demande d'autorisation doit être adressée à la scolarité, au plus tard 48 heures avant l'absence, en utilisant le formulaire adéquat disponible dans l'espace Moodle des élèves ingénieurs.

## **Modalités de progression en filière ingénieur**

---

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Un semestre est validé dès l'obtention de 30 ECTS.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois, un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'élève n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à redoubler par le jury.

La non-validation du premier semestre de l'année d'inscription ne fait pas obstacle à la poursuite du cursus dans le semestre suivant.

Le jury d'année peut autoriser le redoublement une seule fois durant le cursus, sauf cas de force majeure.

Les élèves redoublants n'atteignant pas la moyenne de 10/20 dans chaque UE à l'issue de l'année sont exclus.

## **Mise en situation professionnelle**

---

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

En alternance, afin d'obtenir le diplôme visé, l'alternant justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

La politique des stages de l'ECPM est mise en oeuvre par la commission des stages afin que les stages et en particulier les expériences en entreprise soient placés au coeur de la formation et soient en adéquation avec les compétences visées.

La commission des stages comprend : le responsable pédagogique des stages, les directeurs des études ING et CBT de l'ECPM, le(s) directeur(s) adjoint(s), un à deux enseignants chercheurs représentant chacune des majeures d'enseignement et la personne en charge de la gestion administrative des stages, soit un minimum de 10 membres et un maximum de 13 membres, selon la nomination d'un ou deux directeur(s) adjoint(s) et l'appartenance des enseignants chercheurs aux majeures considérées et leurs autres fonctions.

La commission des stages se réunit environ une fois par mois et évalue les demandes de stages des élèves et leur cohérence en fonction des objectifs de formation. La commission donne ou non son accord en fonction des critères et règles établis (durée, localisation, organisme d'accueil, sujet de stage, tuteur pédagogique...) qui sont préalablement présentés aux élèves lors des réunions d'information sur les stages et qui sont également affichés et détaillés dans un espace moodle dédié.

## Certification linguistique

---

Chaque étudiant passe l'examen du Test of English of International Communication | TOEIC. L'obtention d'un score égal ou supérieur à 800 sur 990 points est exigé pour la délivrance du diplôme d'ingénieur. Des équivalents peuvent être admis par le responsable de formation pour attester d'un niveau au moins B2 de maîtrise linguistique.

## Compensation en diplôme d'ingénieur

---

Au niveau de l'UE: les notes des éléments constitutifs de l'UE se compensent entre elles.

Les notes des UE ne se compensent pas entre elles sauf pour les UE de SHSE.

Une compensation peut s'effectuer au sein d'une UE sur des éléments constitutifs ayant lieu durant les semestres S5 et S6. Par contre, à partir du semestre S7, les compensations au sein des UE entre semestres ne sont plus possibles.

## Capitalisation

---

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

## Calcul de la moyenne générale en diplôme d'ingénieur

---

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par les coefficients.

Le semestre est validé si la moyenne obtenue pour chaque UE est supérieure ou égale à 10/20.

Il est établi pour chaque année un classement général par ordre de mérite. Après examen des résultats de fin de troisième année, le jury établit un classement général par promotion et un classement par majeure (semestres S8-S10).

## Jurys

---

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Les jurys sont souverains et leurs décisions sont sans appel.

### Prérogative des jurys en filière ingénieur

Les autorisations de passage dans l'année supérieure, de concourir au classement de sortie, de présenter l'examen de rattrapage, les autorisations à redoubler et les exclusions sont prononcées par les jurys, sur proposition de la Direction des études ou de la Direction de la composante.

### Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

### Equivalences en diplôme d'ingénieur

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

### Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

### Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

### Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales ne sont pas anonymes.

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

### Session de rattrapage en diplôme d'ingénieur

Les étudiants n'ayant pas obtenu une moyenne générale de 10/20 par UE peuvent être autorisés par le jury à passer les épreuves de la session de rattrapage.

L'étudiant a la possibilité de renoncer aux notes supérieures ou égales à 10/20 dans les épreuves des UE non acquises à la session principale.

Lors des épreuves de rattrapages, seuls les éléments constitutifs de l'UE (exceptés les TP) dont les notes sont inférieures à 10/20 devront être repassés. Dans tous les cas, la note de rattrapage est retenue pour le calcul de la note finale.

### Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre mais pas obligatoirement de même nature que pour la session principale.

### Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage dans le cas où l'étudiant n'a pas renoncé à ces notes.

### Règle(s) additionnelle(s)

-

#### **Bizutage**

L'article 225-16 du Code Pénal stipule que le bizutage est un délit qui porte atteinte à la dignité de la personne humaine. Ce délit est passible de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500€ d'amende, l'amende et la peine de prison sont doublées lorsque la victime est mineure ou vulnérable.

En cas de faits de bizutage avéré à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de l'établissement (article R712-1 et suivants et R712-9 et suivants du code de l'éducation), la Direction transmet sans hésitation et sans délai les faits à la section disciplinaire de l'Université de Strasbourg.

#### **Manquements au règlement**

Une commission de discipline à voix consultative est constituée sur proposition de la Direction des études. Cette commission est saisie par la Direction et examine tout manquement grave à la loi ou aux règlements. Elle peut être amenée à transmettre le dossier avec avis, à la section disciplinaire du conseil d'administration de l'université, habilitée à prononcer les sanctions définitives.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

ENSEIGNEMENTS					Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
																	<b>Langues</b>			
	Heike BIERMANN	8	16																	
Anglais	Ian OFFORD	-	8		2	Anglais S5 Contrôle continu: oral et écrit	A		CC			8	Epreuve d'anglais	O	00:15					
					2	Test écrit S5 Commun à tous les élèves	E	02:00	CT											
					4	Anglais S6 contrôle continu (50% de la note du S6) et un oral (50% de la note S6).	A		CC											
LV2 au choix Allemand	Heike BIERMANN	-	8		4	Epreuves de langue allemande S5 Contrôle continu: épreuves orales et écrites selon le groupe de niveau	A		CC			8	Epreuve de langue allemande	A						
					2.8	Epreuves de langue allemande S6 Contrôle continu: épreuves orales et écrites selon le groupe de niveau	A		CC											
					1.2	Oral S6	O	00:15	CT											
LV2 au choix Espagnol	Heike BIERMANN	-	8		4	Epreuves d'espagnol S5 Contrôle continu: épreuves orales et écrites	A		CC			8	Epreuves de langue espagnol	A						
					2.8	Epreuves d'espagnol S6 Contrôle continu: épreuves orales et écrites	A		CC											
					1.2	Oral S6	O	00:15	CT											
LV2 au choix Français langue étrangère	Ian OFFORD	-	8		4	FLE S5 Contrôle continu: épreuves orales et écrites	A		CC			8	Epreuve de FLE	O	00:15					
					4	FLE S6 Contrôle continu: épreuves orales et écrites	A		CC											

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
<b>SHSE Métiers de la chimie</b>																			
Hygiène et Sécurité	François ROULLAND	-	3		3	correction d'un rendu par groupe	A		CC			3	commentaire du rendu du groupe	A					
Professionalisation I	Câline CHRISTINE	-	4		4	rapport individuel écrit Pour le module " Stéréotypes et Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes" : QCM (examen en présentiel)	A		CT			4	rapport individuel écrit Pour le module " Stéréotypes et Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes" : petit rapport	A					
<b>SHSE Pour une industrie chimique durable en Europe</b>																			
Introduction au développement durable et écoconception		-	2																
Politique environnementale de l'Europe		-	2																
Chimie verte et biosourcée		-	2																
Gestion responsable de l'entreprise		-	1																
<b>Outils informatiques</b>																			
Mathématiques - Statistiques	Audrey HECHNER	4	2.5		2.5	Examen de Statistique	E	01:15	CT			2.5	Examen de Statistique	E	01:00				
Informatique	Audrey HECHNER	-	1		1	Examen d'informatique TD noté	A		CT			1	Devoir	A					
Introduction à l'intelligence artificielle	Audrey HECHNER	-	1		1	Examen d'IA TD noté	A		CC			1	Devoir	A					
<b>Fondements des spectroscopies et leurs applications</b>																			
Mécanique quantique	Pierre SCHAAF	-	3.5		3.5	Mécanique quantique	E	01:30	CT			3.5	Mécanique quantique	E	01:30				
Symétrie moléculaire	Michael CHETCUTI	-	1.5		1.5	Symétrie moléculaire	E	01:30	CT			1.5	Symétrie moléculaire	E	01:30				
Spectroscopies et spectrométrie de masse	Jérémy BRANDEL	-	3.5		3.5	Epreuve écrite commune	E	02:30	CT			3.5	Epreuve écrite commune	E	02:30				
Travaux pratiques de base : Méthodes analytiques	Véronique DELVAL-DUBOIS	-	4		4	TP de chimie analytique La note inclut le professionnalisme en salle de TP, un examen pratique et un QCM théorique	A		CC										

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>Thermodynamique et cinétique pour la mise en oeuvre de réactions chimiques</b>	Sergey PRONKIN	7
Cinétique chimique	Sergey PRONKIN	-	3		3	Devoirs QCM, TD notés, épreuve écrite.	A		CC			3	Epreuve écrite	E					
Thermodynamique A	Rene MULLER	-	2.5		2.5	Devoirs QCM pendant le cours, épreuve écrite, TD notés.	A		CC			2.5	Epreuve écrite	E					
Génie de la réaction chimique	Christophe SERRA	-	3		3	Devoirs QCM pendant le cours, épreuve écrite, TD notés.	A		CC			3	Devoir	A					
Travaux pratiques de base : polymères	Emeline LOBRY	-	4		4	TP Polymères La note inclut :- le professionnalisme en salle de TP- une note sur un compte-rendu - une note d'oral individuelle	A		CC										
<b>De la Molécule au Matériau</b>	Anne CARTON	7	11.5																
Chimie du solide et techniques de caractérisation des matériaux	François ROULLAND	-	2.5		2.5	Chimie du solide et techniques de caractérisation Epreuve écrite	E	01:30	CC			2.5	Chimie du solide et techniques de caractérisation Epreuve écrite	E	01:30				
Chimie des éléments non métalliques	Michael CHETCUTI	-	2		2	Devoirs Quizzes pendant le cours, épreuve écrite, TD notés.	A		CC			2	Devoir	A					
Principes de polymérisation 1	Michel BOUQUEY	-	3		3	Devoirs Quizzes pendant le cours, épreuve écrite, TD notés.	A		CC			3	Devoir	A					
Travaux pratiques matériaux : synthèses et caractérisations	Anne CARTON	-	4		4	TP Chimie du solide et matériaux La note inclut le professionnalisme en salle de TP, un rapport, la qualité des produits obtenus, un examen écrit et le cahier de laboratoire	A		CC										
<b>Transfert de matière et de chaleur appliqués au génie des procédés</b>	Veronique HUBSCHER	6	11.5																

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Echanges thermiques et phénomènes de transport	Rene MULLER	-
					1	Echanges thermiques	E	01:00	CC			1	Echanges thermiques	E	01:00				
Opérations unitaires	Barbara ERNST	-	2		2	Epreuve écrite	E	01:30	CT			2	Epreuve écrite	E	01:30				
TP sciences pour l'ingénieur et génie chimique	Barbara ERNST	-	4		4	TP Sciences pour l'ingénieur La note inclut le professionnalisme en salle de TP et un rapport. Pour TP SPI : évaluation orale.	A		CC										
<b>Réactivité chimique et molécules d'intérêt</b>	Damien HAZELARD	7	12																
Réactivité organique I	Philippe COMPAIN	-	5		5	Epreuve "Réactivité organique I" Examen commun :Stéréochimie Moléculaire; Réactivité de type SN/E; Réactivité des fonctions carbonylés Réactivité des liaisons multiples CC	E	02:00	CT			5	Epreuve "Réactivité organique I" Examen commun :Stéréochimie Moléculaire; Réactivité de type SN/E; Réactivité des fonctions carbonylés Réactivité des liaisons multiples CC	E	02:00				
Chimie des métaux	Michael CHETCUTI	-	3		3	Devoirs Quizzes pendant le cours, épreuve écrite, TD notés.	A		CC			3	Devoir	A					
TP chimie de coordination	Vincent RITLENG	-	2		2	TP Chimie de coordination La note inclut le professionnalisme en salle de TP, la qualité des produits obtenus, un rapport et le cahier de laboratoire	A		CC										
TP d'initiation à la synthèse organique	Damien HAZELARD	-	2		2	TP Chimie organique La note inclut le professionnalisme en salle de TP, un rapport, la qualité des produits obtenus et un examen écrit	A		CC										
<b>De la structure aux propriétés des matériaux</b>	Sylvie BEGIN	7	9.5																

ENSEIGNEMENTS																	
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage						
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.	
Cristallographie	Nathalie VIART	-	3		3	Epreuves de Cristallographie -Présentation orale 5 minutes -Exercice à envoyer -Examen final de 1h30	A		CC				3	Cristallographie	E	01:30	
Les différentes classes des matériaux	Sylvie BEGIN	-	3.5		3.5	Devoirs QCM-tests pendant le cours, TD notés, épreuve écrite finale de 45 min.	A		CC				3.5	Examen écrit	E	01:00	
Electrochimie et ses applications	Elena SAVINOVA	-	1.5		1.5	Devoirs QCM pendant le cours, épreuve écrite.	A		CC				1.5	Electrochimie et applications	E	01:00	
De la microstructure aux propriétés mécaniques	Madeline VAUTHIER	-	1.5		1.5	Epreuve écrite	E	01:00	CT				1.5	Epreuve écrite	E	01:00	